

Tournoi interne de Cognac : règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Cognac organise un tournoi interne dimanche 15 juin 2025.

Lieu du tournoi : Crêperie Olympia, 34 rue du Canton, 16100 Cognac.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04,2 FIDE).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus par le présent règlement.

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 minutes avec un incrément de 5 secondes par coup. Le tournoi est homologué FIDE.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 1^{re} ronde à 10 heures.

Ouverture de la salle et pointage : 9 heures 30

Tout joueur se présentant après 10h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : gratuit

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo : Buchholz, cumulatif, performance.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes et « l'espace fumeur » . Les locaux étant strictement non-fumeur, l'espace fumeur est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue

correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.

L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal : Paul-Olivier Preux, AFO1

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PO Preux', written in a cursive style.